

### En 25 ans ...

En 1977, Brown Boveri, dont est née ABB (Asea Brown Boveri), faisait paraître l'un des premiers rapports sociaux d'entreprise en Suisse. Un "ca-membert" fournissait la répartition de la valeur ajoutée entre ce que l'on n'appelait pas encore les "parties prenantes" (ou "stakeholders" en anglais). Cette dernière s'établissait ainsi:

- 89,6 % aux collaborateurs;
- 3,2 % au Trésor public;
- 2,8 % aux prêteurs;
- 4 % aux actionnaires;
- 0,4 % à l'entreprise<sup>1</sup>.

Parmi les entreprises qui ont fourni l'an dernier un rapport de durabilité (social plus environnemental, voir le résumé de notre analyse en page 2), deux d'entre elles livrent ces données.

Chez Novartis, la répartition de la valeur ajoutée en 2001 était de:

- 41 % pour le personnel;
- 9 % pour l'Etat;
- 12 % pour les actionnaires;
- 12 % pour les organismes financiers;
- 26 % retenu dans le groupe<sup>2</sup>.

Pour Holcim, de:

- 55 % pour les employés;
- 9 % à l'Etat;
- 14 % pour les prêteurs;
- 9 % aux actionnaires et intérêts minoritaires;
- 13 % retenu dans le groupe<sup>3</sup>.

L'élément phare qui se dégage de ces chiffres est la baisse très nette de la part de la valeur ajoutée

allouée au personnel au bénéfice des autres parties prenantes, en particulier l'entreprise elle-même. Il faut supposer que la partie qui revient à l'entreprise a des impacts sur le cours de l'action et concerne également l'actionnaire. Il est à espérer qu'à l'avenir de plus en plus d'entreprises se livrent au jeu de la transparence lors de leurs publications environnementales et sociales.

<sup>1</sup> in Peters M, "Les bilans sociaux", L'Information n°73, Banque populaire suisse, 1979.

<sup>2</sup> Novartis, Citoyenneté d'entreprise chez Novartis 2001/2002, Bâle, 2002.

<sup>3</sup> Holcim, *Providing foundations for society's future. Corporate Sustainable Development Report*, Jona, 2002

### Sommaire

Editorial: En 25 ans ...	1
Premiers rapports de durabilité: étude comparative	2
3 <sup>ème</sup> rencontre des actionnaires responsables européens	3
ADPIC et accès aux médicaments: les enjeux	4
Nestlé et syndicats colombiens: intervention en AG	6
Stratégies d'investissement des assurances suisses	7
Argent et développement durable <i>Label sust et moninspecta</i>	9
Appel à nos membres	10

## Premiers rapports de durabilité en Suisse

### Etude comparative d'ACTARES

En 2002, six grosses entreprises suisses (à savoir ABB, Credit Suisse Group, Holcim, Nestlé, Novartis, Swiss Re) ont publié des rapports dits de "durabilité". Ceux-ci englobent aussi bien des aspects environnementaux qu'économiques ou sociaux. ACTARES s'est lancée dans la comparaison de ces documents et les a évalués à l'aune des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI)<sup>1</sup>. L'étude s'intéresse tout particulièrement à l'exhaustivité et à la transparence des informations fournies. Une analyse comparative des données absolues des performances environnementales, sociales et économiques des six entreprises n'était pas possible, compte-tenu de l'hétérogénéité des rapports.

C'est le rapport d'ABB qui a reçu la meilleure évaluation, suivi de près par celui du Credit Suisse. Holcim et Novartis suivent à quelques encablures. Les rapports de Nestlé et de Swiss Re, quant à eux, sont ceux qui répondent le moins aux prescriptions de la GRI.

Les deux rapports qui ont obtenu le plus de points font aussi bonne impression lors d'une lecture moins analytique: le rapport d'ABB est convaincant par la définition claire d'objectifs contraignants et l'ampleur relative des données fournies; Credit Suisse assure sa crédibilité en analysant ses points forts et ses points faibles et en renonçant, dans l'ensemble, à enjoliver son rapport avec des images en couleurs inutiles et des textes promotionnels qui jouent sur l'émotion.

L'évaluation des premiers rapports sur le développement durable montre les difficultés qu'éprouvent les entreprises à se conformer aux exigences liées à la publication de rapports transparents. Les premières entreprises qui s'y sont risquées ont obtenu des résultats inégaux. Cela étant, il faut reconnaître à sa juste valeur le fait qu'elles sont pionnières dans le domaine. On peut s'attendre à ce que les entreprises ne s'en tiennent pas à cette première tentative et que de nouveaux rapports suivent à intervalles réguliers. Les systèmes de gestion doivent être renforcés afin d'améliorer systématiquement la mesure et la publication des indicateurs et des performances. Il faut aussi espérer que d'autres entreprises se lancent dans le processus.

Le fait que les meilleurs rapports proviennent justement des deux entreprises qui ont traversé de grosses turbulences (tant sur le plan éthique que financier) l'année précédente et qui ont dû remplacer leurs dirigeants suite à d'importantes pressions de l'opinion publique, peut sembler paradoxal. Il nous rappelle ainsi les limites de tels rapports à l'heure actuelle: un bon rapport ne garantit pas le respect des principes du développement durable par l'entreprise. Les rapports de durabilité auront rempli leurs objectifs lorsque la qualité de la gestion de l'entreprise sera à l'image de celle du rapport.

**L'étude est disponible sur le site:**

[http://www.actares.ch/downloads/GRI\\_durabilité\\_F.pdf](http://www.actares.ch/downloads/GRI_durabilité_F.pdf)

Résultats de l'évaluation		ABB	Credit Suisse	Holcim	Nestlé	Novartis	Swiss Re	Moyenne
1.1	Vision et Stratégie	4	3	3	3	3	3	3.2
2.	Profil	2	3	3	2	3	1	2.3
3.1	Structure administrative	3	3	2	1	3	3	2.5
3.2	Consultation des parties prenantes	3	2	1	1	1	2	1.7
3.3	Directives et certifications externes	2	3	2	1	1	2	1.8
3.4	Participations dans des organisations économiques et industrielles	2	2	2	1	1	2	1.7
3.5	Entreprises sous-traitantes	2	2	1	1	1	1	1.3
3.6	Restructuration, expansion	2	3	2	2	1	1	1.8
5.1	Indicateurs économiques	2	2	2	2	2	1	1.8
5.2	Indicateurs environnementaux	3	3	2	2	3	2	2.5
5.3 a)	Conditions de travail	2	2	2	2	2	1	1.8
5.3 b)	Droits humains	3	1	2	2	2	1	1.8
<b>Total (maximum = 48)</b>		<b>30</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>24</b>
Moyenne		2.5	2.4	2.0	1.7	1.9	1.7	2.0
Classement		1	2	3	5	4	5	

<sup>1</sup> [www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org)

## 3<sup>ème</sup> rencontre des actionnaires responsables européens Activités en Suède et en Allemagne

Pour la 3<sup>ème</sup> fois, le réseau des actionnaires responsables s'est réuni les 1<sup>er</sup> et 2 février 2003 grâce à un financement de la Fondation pour le progrès de l'homme (FPH). La rencontre a été l'occasion de faire une synthèse de la première campagne menée conjointement par trois des mouvements: la suédoise Sisyfos, l'allemande Dachverband der Kritische AktionarInnen et ACTARES. Elle a également permis de réfléchir au thème d'une campagne commune: les participants ont opté pour celui des droits de propriété (ADPIC) et de l'accès aux médicaments des populations du Sud (voir ci-après).

Dans nos précédentes *Lettres d'information*<sup>1</sup>, nous avons évoqué la campagne menée sur l'égalité des chances entre femmes et hommes dans le cadre de notre réseau européen d'actionnaires responsables. Voici la manière dont nos partenaires allemand et suédois ont empoigné la question.

Compte-tenu des réalités très différentes de chaque pays et des méthodes propres à chaque organisation, chacune a procédé à des interventions bien spécifiques.

Il faut tout d'abord remarquer que les mesures légales en faveur de la compatibilité entre vies familiale et professionnelle en Suisse ou en Allemagne sont bien en deçà de la législation suédoise. En Suède, la loi oblige les entreprises à établir des politiques en matière d'égalité entre femmes et hommes et à planifier des mesures à moyen terme. Ce n'est pas le cas dans les deux autres pays.

Concernant les interventions menées auprès des entreprises, les stratégies ont différé pour des raisons inhérentes aux mouvements mais aussi au cadre offert pour l'expression des actionnaires minoritaires. En Allemagne, les assemblées générales se déroulent sur toute une journée. Les questions des actionnaires minoritaires sont traitées par des équipes spécialisées de l'entreprise et les réponses rendues quelques minutes ou quelques heures après. Ailleurs, les assemblées générales sont encore très formelles et les interventions des actionnaires minoritaires occasion-

nelles (c'est pourquoi notre association préfère le contact direct par lettre ou entretien).

L'association **Sisyfos** est donc intervenue de la manière suivante:

- en écrivant tout d'abord à onze entreprises (**AstraZeneca, Billerud, Electro-lux, H&M, Industrivärden, Nordea, SAPA, Sw Match, Sydskraft, Telia, Volvo**) dont elle est actionnaire pour leur demander quelles mesures concrètes la direction entendait entreprendre pour augmenter le nombre de femmes au sein des conseils d'administration, des postes de direction et d'encadrement;
- en intervenant ensuite à certaines assemblées générales;
- en collaborant avec des fonds de pension préoccupés par le problème du manque de représentativité des femmes aux postes de direction.

### Le Dachverband:

- a repris une partie des questions posées par ACTARES (voir nos *Lettres d'information 5 et 6*);
- s'est systématiquement adressé aux entreprises durant les assemblées générales de 9 entreprises. (**Adidas-Salomon, Allianz, BASF, Bayer, Deutsche Lufthansa, Deutsche Post, Deutsche Telekom, EON, Fraport**);
- a, auparavant, envoyé les questions aux entreprises. Certaines ont donc répondu par écrit et d'une manière simplifiée durant l'assemblée générale. D'autres se sont limitées à une réponse orale rapide lors de l'assemblée;
- a également posé des questions sur la situation dans les filiales à l'étranger des entreprises allemandes.

Ces démarches s'inscrivent dans le long terme et devraient être poursuivies.

<sup>1</sup> Lettre d'information 5 et Lettre d'information 6; voir aussi: [www.actares.ch](http://www.actares.ch)

## ADPIC<sup>1</sup> et accès aux médicaments: les enjeux Historique des ADPIC

En 1994, à Marrakech, furent signés des accords qui parachevaient huit années de discussion dans le cadre de l'Uruguay Round et donnaient naissance à l'OMC. Au cœur du dispositif: les ADPIC<sup>1</sup>, accord qui prévoit l'usage étendu à toutes les nations des brevets, droits de propriété intellectuelle pour des inventions technologiques, pharmaceutiques ou biotechnologiques (ce qui n'était pas le cas jusqu'alors).

Selon les termes de cet accord international, un brevet est délivrable lorsqu'il y a entre autres:

- nouveauté du produit<sup>2</sup> ;
- inventivité technologique le concernant ;
- reproductibilité du produit.

Les brevets sont protégés pendant 20 ans au minimum. Pendant ce temps, ils peuvent être exploités sous licence (moyennant paiement) pour qui n'est pas le détenteur du brevet.

L'accord ADPIC, qui considère les médicaments comme n'importe quel produit de consommation, constitue un sérieux obstacle présent et à venir pour la santé publique des pays en développement. La conférence ministérielle de Doha, organisée par l'OMC en 2001, a permis de mettre en évidence la rigidité et les limites de l'accord ADPIC. La déclaration de Doha a établi des bases pour un traitement différencié des droits de propriété intellectuelle liés à la santé publique. Elle a surtout ouvert la voie d'une discussion sur le sujet.

Les nations signataires ont pour l'instant décidé de ne pas faire de changements dans l'accord ADPIC initial, privilégiant une certaine flexibilité qui permette d'aménager les structures légales et économiques favorables aux pays en développement.

### Echange libre?

On ne peut appréhender les ADPIC de la même manière que l'on vient du monde nanti ou du monde dit "sous-développé". Les "pays en développement" sont particulièrement vulnérables en matière de santé publique. Ils risquent de le devenir encore davantage dans les années à venir avec l'application universelle et uniforme des brevets.

Les produits pharmaceutiques ou biotechnologiques sont en effet considérés (peut-être les suites de Doha apporteront des changements) comme

n'importe quelle marchandise et circulent ainsi dans le monde de la concurrence et du "libre échange".

Voici un exemple parmi d'autres: sur un petit marché de Madagascar, au milieu des légumes et des fruits, des plantes médicinales sont vendues à la criée. Elles proviennent des forêts, connues pour leur biodiversité (il y a à Madagascar plus de 10 000 plantes reconnues par la pharmacopée traditionnelle). Les marchands vendent leurs plantes aussi bien aux gens les plus pauvres qu'aux plus riches qui les préfèrent aux médicaments élaborés en laboratoire. Elles sont bon marché: certaines plantes, comme la pervenche rose, sont connues à l'étranger pour leurs propriétés anti-cancéreuses. D'autres sont exportées. Madagascar est une pharmacie à ciel ouvert et cela intéresse beaucoup de monde en période d'ouverture aux investissements. Pourquoi ne pas tirer des variétés<sup>3</sup> à partir des plants originaux? Sont intéressés: les PME locales qui exportent ces plantes ou font des médicaments à base de ces plantes (en relation avec les personnes ayant conservé les recettes de médicaments traditionnels); les centres de recherche étrangers (Institut Pasteur entre autres) également sur place; mais par dessus tout les grandes entreprises multinationales qui peuvent racheter les PME locales, petit à petit. Si l'on considère, de plus, que de nombreux pays en développement subissent une économie à deux vitesses et que l'argent produit dans le pays au moyen des richesses naturelles locales ne rémunère pas forcément les richesses culturelles telles que certaines connaissances botaniques ancestrales, un "pillage" est envisageable au détriment des populations locales.

Sur le site de l'OMC consacré aux ADPIC, on peut lire: *"Les pays en développement qui, au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord sur les ADPIC (1er janvier 95), ne prévoient pas de protection par des brevets de produits dans un domaine technologique déterminé doivent le faire dans un délai de dix ans."*

<sup>1</sup> ADPIC (Aspects des droits de propriétés intellectuelle qui touchent au commerce) qui correspond à l'anglais TRIPS (Trade related aspects of Intellectual Property Rights)

<sup>2</sup> Il est important de souligner que par "nouveauté" s'entend que le produit n'a pas auparavant été commercialisé. Ainsi l'accord fait fi de tout usage non-monnaire, permettant ainsi d'un coup de stylo d'exproprier les connaissances exploitées dans les communautés traditionnelles.

<sup>3</sup> Variété: ensemble végétale d'une unité botanique du rang le plus bas connu par rapport à l'original, peut être breveté.

*Cependant, dans le cas de produits pharmaceutiques et des produits chimiques destinés à l'agriculture, ils doivent accepter le dépôt de demandes de brevets à partir du début de la période de transition même si le brevet ne doit être accordé qu'à la fin de cette période. Si un gouvernement autorise la commercialisation d'un produit pharmaceutique ou d'un produit chimique destiné à l'agriculture pendant la période transitoire, il doit, sous réserve de certaines conditions, accorder un droit exclusif de commercialisation du produit pour une durée de cinq ans ou jusqu'à ce qu'un brevet soit délivré pour le produit, si cette date intervient plus tôt."*

### Et inégal

Qui va déposer des brevets dans les pays en développement? Qui a les moyens d'innover? Qui a un accès facilité aux technologies?

- 1) La question en fait est: qui a les moyens d'innover rapidement? Car il y a des échéances posées: 2005 pour une période de transition reportée à 2016 en ce qui concerne les brevets pharmaceutiques. Toutefois, certains pays seront tôt ou tard confrontés à l'obligation de déposer des brevets et/ou de payer des licences de production pour leurs médicaments. Or, ils n'ont ni les moyens de payer des médicaments chers ni les infrastructures qui leur permettent de mettre sur pied des unités de production. Ils auront les mains liées devant plus fort qu'eux, de grands groupes multinationaux.
- 2) Qui a un accès facilité aux technologies?  
La recherche coûte cher: de nombreux grands groupes pharmaceutiques ou biotechnologiques ont délocalisé certaines unités de recherches auprès d'universités. Cela leur permet un accès moins cher et plus facile vers les technologies nouvelles et une main d'œuvre hautement spécialisée. Qui fera concurrence à cela?
- 3) Qui va reproduire?  
Ici encore, la balle est dans le camp des grandes multinationales. Ce sont elles qui décideront en dernier ressort, selon leurs intérêts stratégiques (il n'est pas inintéressant de consulter à cet effet l'annexe 2 du document publié par l'OMS en juin 2002 sur les implications de la Déclaration de Doha sur les accords ADPIC qui fournit la liste des niveaux de développement de l'industrie pharmaceutique, par pays).

Enfin, il ne faut pas se leurrer: les multinationales pharmaceutiques et biotechnologiques, utiles pour la disparition de nombreuses affections grâce à leurs inventions parfois géniales, sont des sociétés commerciales. Selon MSF (*Le Courrier* du 14.3.03) qui

a lancé une campagne pour l'accès aux médicaments essentiels à la veille de la conférence de l'OMC à Seattle en 1999, "au cours des vingt-cinq dernières années, sur quelque 1300 nouveaux médicaments découverts, seuls onze concernent les maladies tropicales."

Affaire à suivre, en Suisse particulièrement: la transparence demandée à nos entreprises nationales permettra certainement aux actionnaires de poser de bonnes questions dans les temps à venir!

### Table ronde d'ACTARES

C'est dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> conférence européenne sur l'actionariat éthique, organisée conjointement par Actares (Actionariat pour une Economie durable, Suisse) et l'Association of Critical Shareholders (Dachverband, Germany) que s'est tenue la table ronde sur les ADPIC le 2.1.03. Le but de cette conférence était purement didactique, et a permis aux participants de prendre conscience de la complexité des accords qui président aux destinées des firmes pharmaceutiques ou biotechnologiques dont ils sont détenteurs d'actions, directement ou indirectement.

Trois orateurs étaient invités à exprimer leur point de vue et leur expérience sur ces accords internationaux.

M. David Vivas Eugi, International Centre for Trade and Sustainable Development, Genève a tout d'abord mis en relation **les ADPIC et l'intérêt public** (promotion de l'innovation, santé et accès aux médicaments, sécurité alimentaire, transfert de technologie, cadre pour la compétition, droits de l'homme, développement, combat contre la pauvreté, protection de l'environnement, éducation, etc.

Le Dr. Gopal Dabade, BUKO Pharma-Campaign, Bielfeld, Allemagne, s'est exprimé sur les accords ADPIC et le **manque de médicaments pour les pauvres**.

Il a évoqué le contexte général de la situation sanitaire des populations dans leur ensemble avec les inégalités d'accès aux médicaments pour les pays en développement.

M. Brewster Grace, Quaker United Nations Office, Genève, a quant à lui défini les **contextes passés et présents des discussions** sur ces accords.

Cette table ronde très enrichissante a permis à tout un chacun de se rendre compte de la vulnérabilité de la santé publique des pays en développement, plus particulièrement par rapport au contexte juridique de ces accords internationaux. A suivre pour les actionnaires directs ou indirects de sociétés pharmaceutiques ou biotechnologiques.

## Nestlé et les syndicats colombiens Intervention en AG

ACTARES a été contactée par le Groupe de travail Suisse-Colombie concernant le refus de Nestlé de recevoir à Vevey une délégation de syndicalistes colombiens, refus essuyé à deux reprises à l'automne 2002 et au printemps 2003.

Nestlé dispose de trois sites de production en Colombie: Cicolac, Comestibles La Rosa SA et Nestlé de Colombia SA avec un siège principal à Bogota, la capitale. Dans un premier temps, des syndicats sont apparus dans chaque site de production puis ils ont fusionné en 1982 et donné naissance au SINALTRAI-NAL (Syndicat national des travailleurs de l'industrie alimentaire). C'est ce syndicat qui souhaite rencontrer la direction veveysanne. En effet, les employés et employées de Nestlé bénéficiaient jusqu'en février 2002 d'une convention collective garantissant un salaire supérieur au salaire minimum, ainsi que différents avantages dans les domaines de la santé et de l'éducation. Nestlé n'a pas souhaité reconduire cette convention collective

et en a proposé une nouvelle, laquelle a été refusée par les syndicats. Selon une représentante du syndicat, présente en Suisse ce printemps, chaque rencontre avec des représentants locaux ou régionaux de la multinationale n'a conduit qu'à un durcissement des positions de l'entreprise. C'est pourquoi, le syndicat essaie de rencontrer la direction générale. ACTARES a relayé cette demande à l'assemblée générale de Nestlé le 3 avril dernier (voir en encadré le texte de notre intervention). Carlos E. Represas, directeur général pour les Amériques, nous a donné les éléments de réponse suivants: une mission avait eu lieu la semaine précédant l'assemblée générale de Nestlé; Nestlé tente de négocier "une plus grande adaptabilité de la production" et l'adoption de mesures nécessaires, selon lui, pour "sauvegarder des emplois". Les négociations ont toujours cours, mais du point de vue de la multinationale, elles doivent avoir lieu en Colombie et non en Suisse pour des "raisons juridiques".

### Intervention d'ACTARES à l'assemblée générale de Nestlé\*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens au nom de l'association ACTARES "Actionariat pour une économie durable" ainsi que d'une trentaine de ses membres, personnellement actionnaires de Nestlé et qui nous ont confié leur pouvoir de représentation. Nous avons été informés, notamment par le groupe de travail Suisse-Colombie, du conflit qui oppose les syndicats colombiens et les directions locales de notre société. Ces conflits concernent les conditions de travail des employés (salaires, convention collective) et la garantie de leurs droits syndicaux.

Nos membres sont également très préoccupés par le manque de protection des représentants syndicaux en Colombie. Je rappelle que dans ce pays de nombreux syndicalistes sont menacés de morts ou ont été tués. Certains travaillaient dans des unités de production de Nestlé. D'autre part, nos membres ont été consternés d'apprendre qu'une filiale de Nestlé aurait utilisé des produits périmés – il s'agissait de lait en poudre. Ce fait aurait été sanctionné par les autorités colombiennes.

Les représentants syndicaux de Nestlé Colombie sont usés par des négociations, qui n'aboutissent

pas, avec les directions locales de Nestlé. C'est pourquoi une délégation venue de Colombie a cherché à deux reprises à rencontrer la direction de Vevey (en automne 2002 et ce printemps). Elle s'est vue deux fois opposer un refus.

Par ailleurs, dans l'introduction au rapport de durabilité que Nestlé a publié l'an dernier – publication que notre association salue – M. Brabeck rappelait le souhait de l'entreprise de (je cite): *"rester attachée à l'ouverture, à la transparence et à l'écoute des autres"*.

La gravité de la situation en Colombie justifie à nos yeux un effort particulier "d'ouverture" et "d'écoute des autres".

Nous demandons à la direction générale de Nestlé de fournir à ses actionnaires des éclaircissements sur ce qui nous semble une incohérence entre les déclarations d'intention de l'entreprise et ce refus de recevoir une de ses parties prenantes. Il y va de la bonne réputation de Nestlé. Je vous remercie.

\* Sophie de Rivaz, secrétaire exécutive d'ACTARES; Lausanne, jeudi 3 avril 2003

## Stratégies d'investissement des assurances suisses Développement durable peu présent

Durant le courant de l'hiver 2002-2003, ACTARES a demandé aux assurances suisses comment elles géraient l'argent des primes des assuré(e)s. ACTARES voulait savoir si les assurances intégraient, ou non, des critères non-financiers (c'est-à-dire environnementaux et sociaux) dans leurs stratégies d'investissement. En effet, les assurances gèrent des montants importants qui proviennent des primes versées par les assuré(e)s. Les assurances investissent l'argent de ces primes surtout dans l'immobilier et dans des obligations d'Etat mais aussi dans des actions d'entreprises cotées en Bourse.

ACTARES est convaincue de la nécessité de compléter les stratégies d'investissement par des critères environnementaux et sociaux. L'intégration de ces critères permet aux investisseurs, qu'ils soient privés ou institutionnels comme les caisses de pension ou les assurances, de favoriser les entreprises qui contribuent au développement durable.

- Swiss Re, premier de classe

Swiss Re fait figure de premier de classe. Cette assurance investit dans dix entreprises considérées comme durables pour un total de CHF 40 millions. Ces dix entreprises sont actives dans divers domaines tels que l'énergie solaire, le recyclage des déchets, la production de matières biodégradables. Néanmoins, ces CHF 40 millions ne représentent que 0.3% du volume total des placements en actions de Swiss Re. C'est dire si le chemin à parcourir est encore long. Toutefois, Swiss Re dit ne pas vouloir s'arrêter là: dans son Rapport de durabilité 2002, elle annonce vouloir fournir à ses gestionnaires de fortune des informations sur les performances sociale et environnementale des entreprises. ACTARES salue cette décision qui devrait servir d'exemple à tout le secteur des assurances.

- La Bâloise

La Bâloise se retrouve deuxième du classement. Elle détient CHF 10 millions du capital de l'entreprise zurichoise *Precious Woods* qui fournit du bois provenant de forêts brésiliennes et costaricaines portant le label FSC garantissant une gestion de la forêt respectueuse de l'environnement. Si l'on considère que La Bâloise possède des investissements en actions d'environ CHF 6 milliards, ceci

nous donne une proportion de 0.16% de son volume de placement. De plus, La Bâloise est active dans le deuxième pilier et propose à ses clients une gestion durable de leurs avoirs de caisse de pension.

- Zurich Financial Services

Zurich annonce prendre en compte les aspects pouvant avoir un impact sur la performance future de l'entreprise, comme le respect des lois et des "bonnes pratiques éthiques". Zurich étudie aussi les problèmes importants à caractère social (notamment sur l'emploi) ou environnemental. Elle ne fournit pas d'information sur d'éventuels investissements dans des entreprises durables.

- Winterthur

Winterthur, quant à elle, affirme éviter d'investir dans des entreprises "problématiques" au niveau de l'éthique. Toutefois, Winterthur ne précise pas ce que "problématique" veut dire pour elle. Elle ne fournit pas non plus d'informations sur d'éventuels investissements dans des entreprises durables.

- Le peloton de queue: National Assurances, Vaudoise Assurances, Helvetia Patria, Converium

National Assurances, Vaudoise Assurances, Helvetia Patria, Converium n'investissent pas leur fortune selon des critères environnementaux et sociaux. Pourtant, ces assurances mettent plus ou moins toutes en avant les avantages qu'elles offrent à leurs employés: bonnes conditions de travail, formation, prestations sociales, etc. Certaines ont déjà mis en place des systèmes de récupération des déchets ou d'économies d'énergie. Mais aucune de ces assurances n'a étendu une approche "développement durable" à sa stratégie d'investissement. Converium annonce néanmoins vouloir intégrer des aspects durables dans ces investissements dans le futur.

- Pas de réponse de Swiss Life

Swiss Life n'a pas répondu aux lettres d'ACTARES. Sur le site de l'entreprise, rien n'indique qu'une partie de la fortune de Swiss Life est investie selon des critères sociaux ou environnementaux. Néanmoins, Swiss Life, dans son département de gestion de fortune, propose à ses clients un fonds durable.

## Colossales fortunes

Les assurances sont de très gros actionnaires: elles disposent de fortunes colossales provenant des primes des assuré(e)s. Les neuf plus grosses compagnies d'assurance cotées à la Bourse suisse ont plus de 660 milliards de placements, dont environ 152 milliards sont investis dans des actions (cf. tableau). Les assurances ont ainsi un énorme impact sur l'économie en décidant si elles investissent ou non dans des entreprises qui travaillent selon les principes du développement durable.

ACTARES est d'avis que l'impact principal des assurances en ce qui concerne le développement durable ne se situe pas tant dans la gestion des collaborateurs ou les économies d'énergie mais surtout dans le placement durable des milliards que les assurances gèrent pour le compte de leurs assuré(e)s. En effet, lorsqu'une assurance décide de n'investir que dans des entreprises respectant les principes du développement durable, elle donne un signal clair à l'économie. De plus, ACTARES est persuadée que l'investissement dans des entreprises durables diminue les risques liés aux investissements et apporte un rendement plus élevé pour l'investisseur sur le long terme. Ainsi, les intérêts économiques des assuré(e)s à moyen et long

terme sont mieux garantis si les assurances adoptent des stratégies d'investissements durables.

Des investisseurs institutionnels, comme les caisses de pension ou l'AVS, ont déjà commencé à investir selon des critères de développement durable. Ainsi, selon une étude datant de 2000 de Daniel Oesch (*L'intégration des critères sociaux et écologiques dans la politique d'investissement des caisses de pension en Suisse*, étude mandatée par le Réseau pour la responsabilité sociale dans l'économie NSW/RSE), les caisses de pension ont environ 1% de leur fortune investie selon des critères sociaux et environnementaux. Pour les assurances, ce chiffre s'élève pour l'instant à 0.03%... Il y a donc un fort potentiel d'amélioration!

## Conclusion

Force est de constater que les milliards des assurances sont gérés sans tenir compte des critères du développement durable, même si certaines assurances font déjà office de pionnières dans le domaine, comme Swiss Re ou La Bâloise. ACTARES demande aux assurances d'assumer leurs responsabilités en tant qu'actionnaires et d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans leurs stratégies d'investissement, afin de contribuer à une économie plus durable.

Tableau récapitulatif

Assurances	Swiss Re	Bâloise	Zurich	Winterthur	Converium	Helvetia Patria	Vaudoise	Swiss Life	National
Investissements totaux en CHF (immeubles, obligations, actions, etc.) (fin 2002)	86,7 milliards	50 milliards	213 milliards	133 milliards	8 milliards	23,8 milliards	7,339 milliards	132 milliards	5,9 milliards
Investissements en actions en CHF	12,25 milliards	6 milliards	33,9 milliards	9,1 milliards	0,7 milliard	3,4 milliards	1,12 milliards	85 milliards	0,6 milliard
Investissements selon des critères sociaux et environnementaux en CHF	40 millions (affirme vouloir intégrer des aspects durables dans tous ses investissements dans le futur)	10 millions	Rien (mais prend en compte le respect des lois par les entreprises et les problèmes à caractère social et environnemental)	Rien (mais évite les entreprises "problématiques")	Rien (affirme vouloir intégrer des aspects durables dans ses investissements dans le futur)	Rien	Rien	Rien	Rien



## Argent et développement durable Label sust et moninspecta

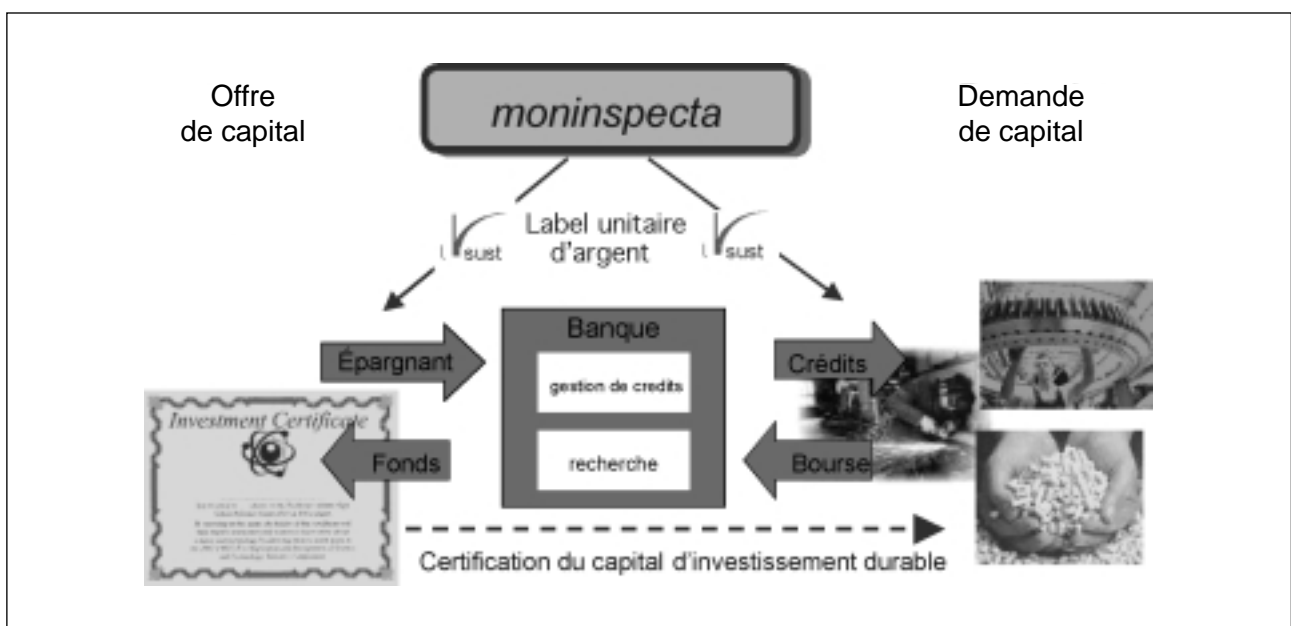
*Les labels se multiplient: Le Bourgeon, Max Havelaar pour les produits alimentaires, STEP pour les tapis, Forest Stewardship Council pour le bois. Ils garantissent que les produits sont fabriqués selon des critères précis respectant l'environnement et/ou les conditions de travail des employé-es. Côté finance, un tel label, qui permettrait de mettre de l'ordre dans la multiplication des fonds et investissements dits "éthiques" fait défaut. Pour pallier ce manque, la Fondation Fairplay de l'Ökozentrum de Langenbruck (BL) veut lancer le label financier sust sous contrôle d'un organe encore à créer, le moninspecta. Ce dernier certifierait une utilisation de l'épargne (sous forme de crédits ou de placements dans des fonds) respectueuse des principes du développement durable. Originalité du projet: la provenance des fonds serait, elle aussi, soumise à certification. ACTARES a été approchée, en début d'année, pour participer au projet. Aussi, nous sommes heureux d'offrir à un représentant de Fairplay la possibilité d'expliquer pourquoi sust et moninspecta sont nécessaires (réd.).*

Notre terre est un système fini. Une croissance quantitative sans bornes n'y est donc pas concevable. Préserver notre espace vital pour les générations futures est prioritaire. A cette fin, il nous faut retrouver les bases d'un développement durable. "L'argent est le nerf de la guerre", dit le dicton. Il

joue effectivement un rôle primordial. Aussi, il est nécessaire que le système de circulation de la monnaie permette une croissance qualitative et "asymptotique"<sup>1</sup> de toute l'économie.

Conséquence des problèmes sociaux et économiques actuels, de plus en plus de personnes reconnaissent la nécessité d'une croissance économique qualitative et durable. L'importance des petites et moyennes entreprises, pour ce faire, est incontestable: elles sont des facteurs d'innovation, participent à la croissance du revenu national et fournissent des emplois. Ce sont elles qui ont particulièrement besoin de crédits durables à des conditions justes. Le projet vise à procurer de l'argent à taux préférentiel aux entreprises qui souhaiteraient s'améliorer du point de vue écologique et social. Il complète ainsi l'offre existante de placements écologiques et éthiques. En effet, la différence entre le taux d'intérêt normal et le taux préférentiel devra servir à augmenter la performance écologique et sociale de l'entreprise. L'idée est ainsi d'augmenter le nombre d'entreprises susceptibles de prendre part à une circulation de l'argent orientée vers un développement durable.

<sup>1</sup>Asymptotique: terme issu de la géométrie; on parle de "droite asymptote à une courbe", c'est-à-dire d'une "droite telle que la distance d'un point de cette courbe à cette droite tend vers zéro quand le point s'éloigne à l'infini" (Larousse illustré 2002).



Les placements financiers dans le secteur de l'investissement socialement responsable (ISR) sont de plus en plus recherchés. Notre objectif est d'attirer encore davantage de capital-risques pour soutenir une économie durable et augmenter ainsi le volume de placements éthiques.

Des critères d'épargne et de placements clairs et précis permettront de gagner la confiance dans les secteurs de l'économie et de la finance. Le label *sust* garantira que non seulement la demande mais aussi l'offre de capital se fera dans le respect des critères du développement durable. Des autorités compétentes, indépendantes et accréditées, comme par exemple *moninspecta*, veilleront à ce que ces directives soient respectées.

L'idée de redonner à la monnaie sa fonction originelle, c'est-à-dire un moyen universel d'échange et

d'établissement de la valeur des biens, ne requiert pas de nouvelles formes ou de nouveaux partenaires de commerce. En revanche, la communication, la certification et l'utilisation de l'argent selon les règles de la durabilité sont des facteurs novateurs.

Le label *sust* et son organe de contrôle *moninspecta* sont des projets de la Fondation *Fairplay*, elle-même issue de l'Ökozentrum de Langenbruck. Aux côtés de partenaires du milieu financier et économique, nous ambitionnons d'intégrer d'autres groupes d'intérêt tels que des groupements d'intérêt économique, banques, agences de rating, fondations, associations d'actionnaires et partis politiques.

*Contact:* Pierre Güntert; Fondation *Fairplay* pour une économie d'avenir durable; p.a Ökozentrum, Schwengstrasse 12, 4438 Langenbruck; tél. 062 387 31 20; guentert@oekozentrum.ch

## Appel à nos membres Aidez-nous à faire connaître ACTARES

Chers membres,  
Nous avons besoin de mieux faire connaître notre association et de gagner des membres, notamment par la diffusion de prospectus dans vos salles d'attente, vos bureaux, vos institutions, associations, ou

tout simplement chez un proche. Si vous souhaitez nous aider à diffuser notre dépliant d'information, n'hésitez pas à vous annoncer à Caroline Pirenne, [pirennec@iprolink.ch](mailto:pirennec@iprolink.ch) qui se fera un plaisir de vous faire parvenir la quantité demandée.

### Impressum

#### Lettre d'information n° 7

- Tirage: français, 450 exemplaires; allemand, 450 exemplaires.
- Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: Christoph Buholzer, Sophie de Rivaz, Pierre Güntert, Antoinette Hauri, Yvan Maillard, Ruedi Meyer, Caroline Pirenne.
- Impression: sur du papier recyclé à 100% dont la surface est colorée avec des pigments hydrodilué (-apartiva-).
- Cette lettre est diffusée à nos membres et à toute personne intéressée